



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

armée

Question écrite n° 70714

## Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de la défense sur le rapport de synthèse des travaux de la commission armées-jeunesse, pour l'année 2000-2001. Selon ce rapport, la commission estime important que « se développe une plus forte cohérence dans la globalité de la gestion des ressources humaines, prenant largement en compte les contraintes découlant de la reconversion » des militaires. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet ainsi que de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre en ce sens.

## Texte de la réponse

Les contraintes inhérentes à la reconversion professionnelle des militaires sont bien connues des armées qui les prennent en compte dans la gestion de carrière de leur personnel. Ainsi, afin de sensibiliser les jeunes engagés, il a été établi un calendrier préconisant de commencer à dispenser aux personnels des informations relatives à la reconversion d'une manière approfondie deux ans avant leur départ de l'institution, puis de les orienter et de définir avec eux leur projet professionnel dix-huit mois à un an avant la date prévisible de leur radiation des contrôles, pour leur permettre de se former ou d'être accompagnés vers l'emploi dans de bonnes conditions. Par ailleurs, les militaires arrivant au terme de leur dernier contrat se voient confier, dans la mesure du possible, des fonctions dont les acquis professionnels seront plus facilement transposables vers un métier civil. Toutefois, les missions et les activités des unités ne permettent pas toujours de satisfaire ce souci de cohérence entre le métier militaire et le futur emploi civil. C'est pour cette raison que les militaires dont les acquis professionnels ne peuvent pas facilement être utilisés dans le secteur civil sont prioritaires pour se voir accorder des formations qualifiantes qu'ils peuvent poursuivre en milieu militaire ou en milieu civil, tout en conservant le bénéfice de leur solde. Toutes ces mesures permettent de concilier les contraintes de service et les aspirations des personnels en favorisant l'intégration de ces derniers à un emploi civil.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Estrosi](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 70714

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 décembre 2001, page 7176

**Réponse publiée le :** 25 février 2002, page 1112